

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. et 2. Au 22 avril

Échelle de traitement \$16,874—\$18,720  
Mackie, Campbell Ottawa, Ontario  
Rangongo, Mabela Percy Ottawa, Ontario

Échelle de traitement \$11,131—\$15,229  
Austin, David Toronto, Ontario  
De Long, Ed Ottawa, Ontario  
Gibson, David Vancouver, C.-B.  
O'Brien, Peter Halifax, N.-É.  
Smith, Ron Charlottetown, Î.-P.-É.  
Tanguay, Germain Montréal, P.Q.  
Verreault, Raymonde Montréal, P.Q.  
Wade, H. Vancouver, C.-B.  
Zimmerman, Sheila Ottawa, Ontario

Échelle de traitement \$9,569—\$10,873  
Andras, R. H. Ottawa, Ontario  
Armstrong, Jan Ottawa, Ontario  
Bognar, Johanna Montréal, P.Q.  
Briggs, John Ottawa, Ontario  
Burreau, Bernard Ottawa, Ontario  
Côté, Michel Ottawa, Ontario  
Garneau, Braun Ottawa, Ontario  
Hade, Raymond Montréal, P.Q.  
Himbeault, Gene Regina, Sask.  
Hordo, Darryl Winnipeg, Man.  
Hutton, Ron Ottawa, Ontario  
Irving, Joan Montréal, P.Q.  
Malservisi, Mauro Ste-Julie de Verchères, P.Q.  
Michel, Maryse Ottawa, Ontario  
Préfontaine, Lise Hull, P.Q.  
Ricard, Denis Cap-de-la-Madeleine, P.Q.  
Rucker, Henry Ottawa, Ontario  
Saibel, George Richmond Hill, Ontario  
Simard, Guy Ottawa, Ontario  
Tremblay, Stan Ottawa, Ontario  
Varley, John Colborne, Ontario  
Wellenstein, Jutta Ottawa, Ontario  
Wiseman, Huguette Montréal, P.Q.

Honoraires des experts-conseils Entre 30 et 125 dollars par jour

Clement, W. R. Toronto, Ontario  
Cohen, Andy Plantagenet, Ontario  
Drushka, Ken Vancouver, C.-B.  
MacFarlane, Ramona Ottawa, Ontario  
Steiner, Ted Toronto, Ontario

Échelle de traitement \$6,327—\$8,327  
Crosier, R. Ottawa, Ontario  
Cruikshank, J. Thunder Bay Ontario  
Gushie, Mike St. John's, T.-N.  
Paiement, P. Montréal, P.Q.  
Philips, B. Halifax, N.-É.  
Roy, P. P. Montréal, P.Q.  
Sansfaçon, J. R. Montréal, P.Q.  
Stagg, S. Toronto, Ontario  
Wally, R. Winnipeg, Man.  
Wood, H. Ottawa, Ontario

3. L'engagement des employés énumérés s'est fait selon l'un des modes suivants: a) employés prêtés par d'autres ministères; b) employés nommés par des jurys de sélection pour une période déterminée, sous l'empire de la Loi sur la fonction publique; c) employés engagés aux termes de contrats de services spéciaux.

[Traduction]

CN—LA CONSTRUCTION D'UN HÔTEL À SAINT-JEAN (T.-N.)

Question n° 1336—M. Carter:

1. Le CN prévoit-il la construction d'un hôtel à Saint-Jean (T.-N.) et, dans l'affirmative, a) à quelle date commenceront les travaux, b) quels sont les projets du CN en ce qui a trait à l'hôtel existant à Saint-Jean?

2. A-t-on commencé les négociations en vue de l'acquisition d'un emplacement et, dans l'affirmative, où est-il situé?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Selon la direction du CN: Le CN étudie présentement divers moyens d'améliorer son service d'hôtellerie à Saint-Jean, mais aucune décision n'a encore été prise; aucune réponse positive ne peut donc être donnée à ce sujet pour l'instant.

#### LA PUBLICATION DE DÉCRETS

Question n° 1357—M. Fortin:

1. Le gouvernement se propose-t-il de publier les décrets C.P. 1960-11/944 modifiés par les décrets C.P. 1966-9/707 et C.P. 1952-12/4544 relatifs à la responsabilité de l'État et, dans la négative, pourquoi?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter un projet de loi visant à placer l'État fédéral sur le même pied qu'une personne majeure et capable?

M. Barney Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Le décret C.P. 1952-12/4544 a été révoqué par un décret pris le 23 septembre 1970 et a été remplacé par le décret sur les réclamations relatives à la Défense nationale, 1970, publié dans la *Gazette du Canada* du 14 octobre 1970. On entend réviser sous peu le règlement sur les réclamations établi par le décret C.P. 1960-11/944 et modifié par les décrets C.P. 1966-9/707 et C.P. 1968-10/1853, et publier immédiatement la nouvelle version.

2. La responsabilité de la Couronne en matière d'actes préjudiciables et de sauvetage civile est définie dans la loi sur la responsabilité de la Couronne, S.C. 1952-1953, c. 30. Si le gouvernement entend déposer un projet de loi portant modification de la responsabilité de la Couronne, il révélera sûrement ses intentions en temps et lieu.

#### LE PROJET D'UNION DES MARITIMES

Question n° 1377—M. Coates:

1. Les provinces Maritimes ou l'une d'entre elles ont-elles demandé au gouvernement fédéral de discuter des recommandations du rapport sur l'union des Maritimes et, dans l'affirmative, a) qui a fait parvenir la demande, b) en quoi consistait cette dernière?